

MINISTERE DE L'INTERIEUR
DE LA DECENTRALISATION, DE LA SECURITE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUES

CABINET DU MINISTRE



JOURNEE AFRICAINE DES FRONTIERES

**ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE LA DECENTRALISATION, DE LA SECURITE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUES
PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE
DES FRONTIERES**

Mesdames, Messieurs, Chers Compatriotes,

Le 07 juin de chaque année, tous les Etats africains commémorent la « Journée Africaine des Frontières ». Le Gabon notre pays, la célèbre pour la troisième fois depuis son institution en 2010.

Les frontières africaines actuelles sont l'un des avatars du découpage de l'Afrique en zones d'influence des Grandes Puissances européennes. Ce découpage remonte à la conférence de Berlin de 1885.

Ces zones d'influence se sont progressivement muées en colonies. Nos Etats actuels ont remplacé ces colonies dans les limites et les tracés voulus, décidés et imposés par d'autres.

A notre tour, et en toute souveraineté, nous avons décidé, en 1964, à l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A), de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

Bien plus tard en 2010, à la fin d'un processus débuté en 2007, nous avons décidé, là encore en toute souveraineté, sous les auspices de l'Union Africaine (U.A), de célébrer nos frontières dans le cadre d'une « **Journée Africaine des Frontières** ».

En ce qui concerne directement notre pays, le Gabon partage avec la Guinée-Equatoriale, le Cameroun et le Congo, un linéaire frontalier terrestre de 2566 kms.

353 kms avec la Guinée-Equatoriale au Nord-Ouest, 295 kms avec le Cameroun au Nord et 1918 kms avec le Congo au Nord-Est, à l'Est et au Sud.

Il partage aussi une frontière maritime avec le Congo au Sud, avec Sao-Tomé et Principe à l'Ouest, avec la Guinée-Equatoriale au Sud-Ouest et au Nord-Ouest.

S'il est vrai que toutes ces frontières ont été tracées arbitrairement, il n'en reste pas moins qu'elles fondent nos Etats, nos identités et nos nationalités. Elles contribuent à la construction de notre vouloir-vivre ensemble, à l'édification et à la consolidation de nos nations.

Il est donc aisé de comprendre que, face aux nombreuses velléités, de conflits ouverts et récurrents du fait d'une gestion frontalière difficilement maîtrisée, l'Afrique décide d'y mettre un terme. La solution passe, paradoxalement, par la pérennisation de ces limites arbitraires, avec la ferme volonté de transformer tous les foyers de tensions en espaces d'harmonie. Voilà pourquoi nous célébrons, le 07 juin de chaque année, la « **Journée Africaine des Frontières** ».

Mesdames et Messieurs,

Le Gabon, notre pays, n'a pas attendu d'injonctions extérieures pour inciter ses dirigeants à appréhender les questions de frontières dans toutes leurs dimensions et contours.

Ainsi, a-t-il mis en place, dès 1974, une « Commission Administrative Technique ad hoc chargée du Contentieux Frontalier ». Cette Structure s'est muée, en 1979, en « Commission Nationale des Frontières », elle-même réorganisée en avril 2010.

Avec la réorganisation de la Commission Nationale des Frontières, le Président de la République, Chef de l'Etat, son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, dès son accession à la magistrature suprême et après un état des lieux exhaustif, a décidé de dynamiser cette structure afin qu'elle traite, en profondeur, toutes les questions relatives à nos frontières terrestres, maritimes et aériennes ainsi que celles liées à la restauration, à la consolidation et à la préservation de l'intégrité du territoire national.

Chers Compatriotes,

Notre pays, dispose d'un beau territoire, riche et plein de potentialités. Notre devoir est de le défendre, de le préserver en dépit de notre démographie.

L'occasion me permet de m'adresser, au nom du Gouvernement de la République, à tous ceux qui, par leur seule présence aux confins du territoire, loin des commodités du monde moderne, participent ardemment, en première ligne, à la défense de notre pays. Nous les encourageons, les félicitons et, les en remercions.

Mesdames et Messieurs,

Comme toutes les frontières du monde, celles du Gabon ne constituent pas des murs ou des barrières hermétiques. Nos frontières nous sécurisent et nous préservent. Elles sont aussi, au bénéfice des autres, des passerelles d'échanges, des espaces de sécurisation de vies, surtout lorsqu'il arrive à d'autres humains d'être confrontés aux affres des aléas de l'histoire.

Nos voisins et nous partageons la même communauté de destin. Nos peuples appartiennent aux mêmes communautés ethnolinguistiques, tribales, claniques, culturelles et cultuelles. Nos voisins et nous avons depuis très longtemps décidé que nos frontières soient des traits d'union, des lieux d'échanges, des lieux d'harmonie, des espaces de coopération et de paix. Nos frontières sont vouées à devenir et rester des zones de développement partagé.

Au Gabon, nous privilégions le dialogue, le règlement pacifique des différends. Nos experts frontières en sont suffisamment instruits et imprégnés. Voilà pourquoi nous nous félicitons des avancées considérables engrangées, dans cet esprit de dialogue, lors des rencontres avec nos homologues des pays frontaliers.

La reconnaissance, la connaissance, ensemble, de nos frontières communes, le processus de démarcation engagé, ne doivent plus s'interrompre. Il en va de notre crédibilité et notre volonté dans la résolution, pleine, entière et définitive, de tous les litiges, de toutes les controverses et de tous les malentendus.

Le Gabon, notre pays, est, reste et demeure toujours partie prenante dans le soutien de toute initiative pertinente qui va dans le sens de la préservation de l'harmonie entre les peuples, de la sécurité transfrontalière, de la prévention des conflits, de l'intégration et du maintien de la paix.

Vive la Journée Africaine des Frontières !

Vive la Coopération entre les Etats, entre les peuples et entre les nations !

Vive le Gabon, notre pays.

Je vous remercie